

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GBI - GOOD GOVERNANCE UCITS – Part A – FR0013525854- (€)

Cet OPCVM est géré par la société RCUBE ASSET MANAGEMENT

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du FCP est de gérer de manière active et systématique, un portefeuille investi dans une sélection d'actions de sociétés appartenant à l'indice S&P 500, sélectionnées en fonction de critères financiers et extra-financiers de gouvernance, afin de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice S&P 500 (dividendes nets réinvestis) sur une durée de placement recommandée de cinq ans. La gestion pourra s'écarter de son indicateur de référence.

La politique d'investissement vise à construire et à gérer un portefeuille composé de cent (100) actions cotées, grandes entreprises appartenant à l'univers de l'indice, représentatif des 500 plus grandes valeurs américaines cotées.

Le fonds met en œuvre une gestion avec une approche *Best in Universe* consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés du point de vue de la gouvernance et plus largement de la qualité du management sur le long terme. Le fait de sélectionner 20 % des émetteurs de l'univers entraîne mécaniquement des biais sectoriels et de capitalisation, potentiellement significatifs.

La stratégie est de nature systématique et repose sur la succession d'étapes suivante :

- **Etape # 1 : Exclusion** des secteurs controversés.
- **Etape # 2 : Notation extra-financière + Filtre** qui consiste à sélectionner les entreprises en fonction de la gouvernance, critère jugé comme étant déterminant. Le moyen choisi est l'analyse des éléments de langage à travers les termes employés dans le rapport 10-K des émetteurs (rapport annuel obligatoire en droit américain) en ayant recours à la technique d'analyse NLP (*Natural Language Processing* ou traitement naturel du langage) qui permet aux machines de comprendre le langage humain. L'analyse extra-financière est réalisée par Green Blue Invest en fonction de critères prédéfinis par RCUBE (tels que ; croyances, attitudes, valeurs et actions). Le filtre extra-financier permet d'obtenir une note ad hoc (selon le barème suivant : -1 / +3 (+3 étant la note maximale, et -1 la note minimale)- pour chacun des émetteurs de l'univers restreint ; étant précisé que le taux d'exclusion des émetteurs en fonction de la notation « G » est supérieur à 20 % de l'univers restreint.
- **Etape # 3 : Notation financière** selon un processus quantitatif reposant sur le *momentum*, le levier financier et la valorisation.

Le filtre financier permet d'obtenir une note *ad hoc* (selon le barème suivant : -1 / +3) pour chacun des émetteurs de l'univers ayant passé avec succès le filtre « G ».

- **Etape # 4 : Pondération et construction du portefeuille.** Trimestriellement, la société de gestion arrête la liste des 100 entreprises qui présentent par ordre décroissant le meilleur positionnement en termes financiers et extra financiers (avec les notations obtenues annuellement de la société Green Blue Invest), résultant ainsi en un taux de sélectivité d'un tiers par rapport à l'univers noté. L'allocation est effectuée et actualisée périodiquement et au moins une fois par trimestre.

Avertissement sur les limites de l'approche responsable :

- L'approche extra-financière est initiée par le critère « G » de la gouvernance.
- L'approche considère la gouvernance comme étant individuellement particulièrement pertinente et constitutive d'un avantage conférant potentiellement un atout supplémentaire en termes de profitabilité financière aux sociétés sélectionnées par le fonds.
- Du point de vue de la rentabilité du portefeuille, il n'existe aucune garantie selon laquelle la gouvernance sera systématiquement génératrice de rendement financier supplémentaire pour les investisseurs.

Les parts A sont exprimées en euro alors que le Fonds est libellé en dollar américain ; elles font l'objet d'une couverture presque parfaite du risque de change via le recours à des instruments financiers à terme négociés sur un marché ou de gré à gré. Toutefois il peut subsister un risque de change résiduel.

Les disponibilités sont limitées à 10 % du portefeuille et sont employées en liquidités ou en dépôts.

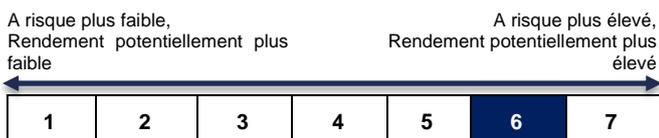
Résultat net et plus-values nettes : capitalisation

Durée de placement recommandée : 5 ans au moins.

Indicateur de référence (IR) : S&P 500 TR (Total Return).

Conditions de souscription et rachat : le jour de la valeur liquidative (J) avant 11 heures auprès du dépositaire, J+1 étant le jour d'établissement de la valeur liquidative, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de New York et/ou Paris ou elles sont exécutées en J+2.

Profil de risques et de rendement



L'OPCVM a un niveau de risque de 6 qui est représentatif de son exposition aux marchés actions.

La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de défaillance d'une contrepartie à un contrat sur instrument financier conduisant à un défaut de paiement au détriment du Fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée ci-contre indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.
Frais d'entrée	3,00 % maximum	
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande.
Frais courants	1,22 % TTC de l'actif net l'an	
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Performances passées

Il n'existe pas suffisamment de données historiques pour fournir aux investisseurs une indication de la performance passée. Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète.

Indicateur de référence : S&P 500 TR (total return) libellé en dollar américain dividendes réinvestis avec prise en compte de retenue fiscale à la source. Veuillez-vous référer à la rubrique « indicateur de référence » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du Fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances calculées le sont toutes charges incluses (elles ne prennent néanmoins pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées).

L'OPCVM a été créé le 28 mai 2021.

La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : RCUBE ASSET MANAGEMENT - Service Clients – 9 avenue Franklin D. Roosevelt – 75008 PARIS – Tél : 01 40 41 19 80 ou 01 40 41 19 85 – email : info@rcube.com. Ces informations sont disponibles dans la langue suivante : français.

Informations pratiques sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, sur son site Internet.

Régime fiscal :

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Par ailleurs, les parts du FCP ne doivent ni être offertes, ni vendues ou encore transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le FCP opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Les informations relatives aux autres catégories de parts proposées par le Fonds sont directement disponibles auprès de la société de gestion RCUBE ASSET MANAGEMENT.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération (en l'espèce le Conseil de Surveillance de la société de gestion) sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion RCUBE ASSET MANAGEMENT (www.rcube.com ou sur support papier sur demande).

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

RCUBE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/05/2021

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR (DICI)

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GBI - GOOD GOVERNANCE UCITS – Part B – FR0013525862- (\$)

Cet OPCVM est géré par la société RCUBE ASSET MANAGEMENT

Objectif et politique d'investissement

L'objectif du FCP est de gérer de manière active et systématique, un portefeuille investi dans une sélection d'actions de sociétés appartenant à l'indice S&P 500, sélectionnées en fonction de critères financiers et extra-financiers de gouvernance, afin de réaliser une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice S&P 500 (dividendes nets réinvestis) sur une durée de placement recommandée de cinq ans. La gestion pourra s'écarter de son indicateur de référence.

La politique d'investissement vise à construire et à gérer un portefeuille composé de cent (100) actions cotées, grandes entreprises appartenant à l'univers de l'indice, représentatif des 500 plus grandes valeurs américaines cotées.

Le fonds met en œuvre une gestion avec une approche *Best in Universe* consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés du point de vue de la gouvernance et plus largement de la qualité du management sur le long terme. Le fait de sélectionner 20 % des émetteurs de l'univers entraîne mécaniquement des biais sectoriels et de capitalisation, potentiellement significatifs.

La stratégie est de nature systématique et repose sur la succession d'étapes suivantes :

- **Etape # 1 : Exclusion** des secteurs controversés.
- **Etape # 2 : Notation extra-financière + Filtre** qui consiste à sélectionner les entreprises en fonction de la gouvernance, critère jugé comme étant déterminant. Le moyen choisi est l'analyse des éléments de langage à travers les termes employés dans le rapport 10-K des émetteurs (rapport annuel obligatoire en droit américain) en ayant recours à la technique d'analyse NLP (*Natural Language Processing* ou traitement naturel du langage) qui permet aux machines de comprendre le langage humain. L'analyse extra-financière est réalisée par Green Blue Invest en fonction de critères prédéfinis par RCUBE (tels que ; croyances, attitudes, valeurs et actions). Le filtre extra-financier permet d'obtenir une note *ad hoc* (selon le barème suivant : -1 / +3 (+3 étant la note maximale, et -1 la note minimale)- pour chacun des émetteurs de l'univers restreint ; étant précisé que le taux d'exclusion des émetteurs en fonction de la notation « G » est supérieur à 20 % de l'univers restreint.
- **Etape # 3 : Notation financière** selon un processus quantitatif reposant sur le *momentum*, le levier financier et la valorisation.

Le filtre financier permet d'obtenir une note *ad hoc* (selon le barème suivant : -1 / +3) pour chacun des émetteurs de l'univers ayant passé avec succès le filtre « G ».

- **Etape # 4 : Pondération et construction du portefeuille.** Trimestriellement, la société de gestion arrête la liste des 100 entreprises qui présentent par ordre décroissant le meilleur positionnement en termes financiers et extra financiers (avec les notations obtenues annuellement de la société Green Blue Invest), résultant ainsi en un taux de sélectivité d'un tiers par rapport à l'univers noté. L'allocation est effectuée et actualisée périodiquement et au moins une fois par trimestre.

Avertissement sur les limites de l'approche responsable :

- L'approche extra-financière est initiée par le critère « G » de la gouvernance.
- L'approche considère la gouvernance comme étant individuellement particulièrement pertinente et constitutive d'un avantage conférant potentiellement un atout supplémentaire en termes de profitabilité financière aux sociétés sélectionnées par le fonds.
- Du point de vue de la rentabilité du portefeuille, il n'existe aucune garantie selon laquelle la gouvernance sera systématiquement génératrice de rendement financier supplémentaire pour les investisseurs.

Les parts B sont exprimées en dollar américain tout comme le Fonds qui est libellé en dollar américain.

Les disponibilités sont limitées à 10 % du portefeuille et sont employées en liquidités ou en dépôts.

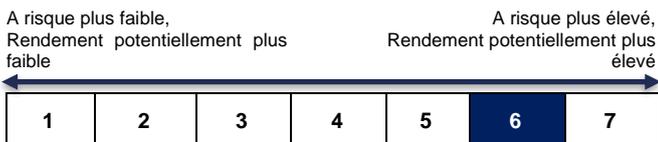
Résultat net et plus-values nettes : capitalisation

Durée de placement recommandée : 5 ans au moins.

Indicateur de référence (IR) : S&P 500 TR (Total Return).

Conditions de souscription et rachat : le jour de la valeur liquidative (J) avant 11 heures auprès du dépositaire, J+1 étant le jour d'établissement de la valeur liquidative, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la bourse de New York et/ou Paris ou elles sont exécutées en J+2.

Profil de risques et de rendement



L'OPCVM a un niveau de risque de 6 qui est représentatif de son exposition aux marchés actions. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risque important non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de contrepartie** : risque de défaillance d'une contrepartie à un contrat sur instrument financier conduisant à un défaut de paiement au détriment du Fonds.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée ci-contre indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.
Frais d'entrée	3,00 % maximum	
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date d'agrément. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande.
Frais courants	1,22 % TTC de l'actif net l'an	
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	Néant	

Performances passées

Il n'existe pas suffisamment de données historiques pour fournir aux investisseurs une indication de la performance passée. Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète.

Indicateur de référence : S&P 500 TR (total return) libellé en dollar américain dividendes réinvestis avec prise en compte de retenue fiscale à la source. Veuillez-vous référer à la rubrique « indicateur de référence » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du Fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances calculées le sont toutes charges incluses (elles ne prennent néanmoins pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées).

L'OPCVM a été créé le 28 mai 2021.

La devise de référence est le dollar américain.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : RCUBE ASSET MANAGEMENT - Service Clients – 9 avenue Franklin D. Roosevelt – 75008 PARIS – Tél : 01 40 41 19 80 ou 01 40 41 19 85 – email : info@rcube.com. Ces informations sont disponibles dans la langue suivante : français.

Informations pratiques sur la valeur liquidative : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, sur son site Internet.

Régime fiscal :

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal. Par ailleurs, les parts du FCP ne doivent ni être offertes, ni vendues ou encore transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le FCP opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.

Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

Les informations relatives aux autres catégories de parts proposées par le Fonds sont directement disponibles auprès de la société de gestion RCUBE ASSET MANAGEMENT.

Politique de rémunération : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération (en l'espèce le Conseil de Surveillance de la société de gestion) sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion RCUBE ASSET MANAGEMENT (www.rcube.com ou sur support papier sur demande).

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

RCUBE ASSET MANAGEMENT est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/05/2021